



# Protocole

- Le Handy-Sitteur est missionné pour apporter une aide dans la garde ponctuelle d'enfants, adolescents ou adultes différents afin de permettre aux parents de pouvoir s'absenter occasionnellement pour se libérer.
- Avant une première intervention, un contact préalable sera réalisé avec la famille.
- Le Handy-Sitteur accepte de prendre en charge la fratrie
- L'enfant ne peut sortir qu'avec l'accord des parents.
- Pour des enfants polyhandicapés ou ayant une prise en charge médicale, la priorité sera donnée à une gardienne ayant des connaissances médicales.
- En cas de prise de médicaments nécessaires, ceux-ci seront préparés par les parents et un document écrit précisera les modalités de prises.
- Le Handy-Sitteur fera part aux parents du déroulement de la garde avant son départ.
- Les parents et le Handy-Sitteur feront part au CAD de leur satisfaction ou propositions pour améliorer le service.
- Déterminer le temps de garde. Si la demande dépasse minuit, le Handy-Sitteur reste jusqu'au matin et prend en charge le reste de la nuit (avec accord)
- Au-delà de la mise en relation effectuée par le Handy-Sitting spécialisé, la collaboration entre la famille et le Handy-Sitteur concerne strictement leurs actes responsables et ne peut donc pas engager la responsabilité du CAD ou des Papillons Blancs.

